

Montréal, le 12 mai 2022

**Consultation sur la modification du règlement 16-082
Tour 6 – Square Children**

Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

Objet : Questions et demandes des participants lors de la soirée de questions et de réponses

Madame,
Monsieur,

Lors de la séance de questions et de réponses du 9 mai dernier, les représentants de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie ont proposé à plusieurs participants de répondre à leurs questions par écrit.

1) Samuel Vanzin

Monsieur a posé une question concernant la propriété du site. Afin de répondre à sa question, les représentants de la Ville ont proposé de produire l'historique des propriétaires du site depuis la vente du terrain par le gouvernement du Québec.

2) Jean-Yves Bourdages

Monsieur souligne qu'en permettant de construire des tours d'une plus grande hauteur qu'autorisée au règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, le site a pris de la valeur. Pour cette raison, il désire obtenir :

- a) une évaluation de l'augmentation de la valeur foncière de l'ensemble du site à la suite de l'adoption du Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex (16-082) en 2017;
- b) une évaluation de l'augmentation de la valeur foncière pour le terrain de la tour 6 à la suite de l'adoption du Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex (16-082) en 2017.

3) Sarah Lessard

Madame aimerait obtenir une estimation de la perte en taxes foncières pour la Ville de Montréal qu'engendrerait la réduction de la hauteur de 20 à 4 étages pour la tour 6.

4) Éric Michaud

Monsieur se demande pourquoi la Ville de Montréal n'a pas procédé dans le cadre du projet du réaménagement du site de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants comme c'était la norme pour tous les projets de logement *in situ* sur le territoire de la Ville de Montréal, à la signature d'un accord de développement ou d'une entente d'inclusion prévoyant, soit la livraison d'une tour de logement social clé en main, soit la cession d'un lot indépendant du nadir au zénith, pour un prix de 12 000\$ par logement de 90 m²?

5) Maryse Chapdelaine

Madame aimerait obtenir la lettre d'engagement entre le promoteur et la Ville de Montréal dans laquelle étaient détaillés les engagements concernant la production du logement social *in situ* pour la tour 6.

Est-ce que cette lettre peut être déposée au dossier de documentation?

6) Robert Hajaly

Monsieur a demandé si un projet équivalent à celui qui devait avoir lieu à l'emplacement de la tour 6 est prévu dans le secteur Peter-McGill. Afin de répondre à sa question, la représentante du Service de l'habitation de la Ville de Montréal a proposé de fournir la liste de tous les projets de logement social et communautaire potentiels ou en cours de réalisation dans le secteur Peter-McGill.

7) Jean-Yves Bourdages

Monsieur a demandé si la catégorie d'usage (M.7C) autorisée sur le site de la tour 6 permettrait la construction d'un stationnement étagé.



Afin de permettre aux participants de se préparer pour la période des opinions, la commission aimerait recevoir les informations demandées au plus tard le 19 mai prochain.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Coordonnatrice des analystes